

éditorial

par Roland DELON, Directeur de la rédaction

L'EPLÉ DANS LE TOURBILLON INSTITUTIONNEL

On s'est rendu compte, au milieu du siècle dernier, que l'organisation centralisée de l'Etat qui prévalait peu ou prou depuis la Révolution et Napoléon n'était plus adaptée aux sociétés modernes et complexes. Depuis les lois Defferre des années quatre vingt, la France est entrée dans un cycle de décentralisation visant à équilibrer les compétences entre le pouvoir central et les territoires afin d'améliorer l'action des pouvoirs publics. Cette évolution a transcendé les courants politiques : majorité de gauche en 1982-1983 et en 2013-2014, majorité de droite en 2004 et 2010. Nos partenaires européens nous ont précédés dans cette voie et sont plus avancés sur la question. Dans le système éducatif français, les établissements scolaires ont vécu l'émergence d'un nouvel opérateur : les collectivités territoriales. Cette arrivée n'a pas été bien vécue par l'institution Education nationale. Un intrus plutôt qu'un partenaire investissait le pré carré. Les gestionnaires d'EPLÉ ont managé cette nouvelle organisation parfois paradoxale, fonctionnaires d'Etat travaillant partiellement au profit d'une autorité territoriale.

Mais actuellement les débats sur la place de l'EPLÉ sont loin d'être clos. Que vont-ils devenir dans la nouvelle réforme territoriale qui se profile en ce printemps 2014 (réduction du nombre de régions et suppression ou remplacement des départements) ?

- Faut-il rattacher les collèges aux régions ? (1)
- Faut-il suivre les parents d'élèves majoritaires qui préconisent la construction d'une école fondamentale qui irait du CP à la 3ème ?
- Faut-il (à l'exemple du département du Rhône) confier la gestion des collèges aux métropoles ?
- Faut-il transférer les collèges ruraux aux intercommunalités ?
- Faut-il élargir le périmètre des lycées de bac-3 à bac+3 ?

- Faut-il à l'instar des municipalités créer des communautés d'établissements (unités pédagogiques de proximité) rassemblées autour d'un EPLÉ support ?

Depuis quelques années avec les velléités récurrentes de réforme du « mille-feuille administratif » (de la pièce montée ?), l'EPLÉ est ballotté de projets en rapports, de rapports en préconisations, de préconisations en recommandations. On voit bien que l'Etat (plus gros contributeur public en matière de déficit) est contraint de se délester de certains pouvoirs mais que de freins en interne, que de blocages en périphérie. Ce n'est pas nouveau dans l'Histoire. Au XVII^{ème} siècle Vauban écrivait déjà à Louis XIV : « *Votre Majesté n'écouterà pas les criailleries de ceux qui protestent contre la réforme, tant il est vrai que ceux qui s'opposent au changement sont les mêmes qui profitaient des désordres anciens* ».

L'Education nationale est confrontée dans son cœur de métier à de lourdes carences pédagogiques : 120 000 sortants chaque année du système éducatif sans diplômes ni qualifications, des résultats passables aux enquêtes PISA, des évaluations en primaire (CE2) qui confortent une baisse de niveau entre 1999 et 2013. Il n'est peut-être pas opportun qu'elle s'encombre de problématiques supplémentaires sur la situation juridique et administrative de ses établissements. Il est donc urgent d'insérer les EPLÉ dans un environnement institutionnel stable et de leur donner l'organisation la plus efficiente ; cela passe par un élargissement de l'autonomie des établissements, une confiance accrue aux responsables de terrain. Le contrat d'objectifs et de moyens tripartite aurait pu être un bon point de départ mais il semble déjà que certains veuillent lui retirer sa substance le conduisant ipso facto à devenir une coquille vide.

(1 NDLR) - A la date de rédaction de cet éditorial et sous réserve des futures discussions parlementaires et d'éventuels amendements, le projet de loi présenté le 3 juin 2014 en conseil des ministres prévoit le rattachement des collèges aux 14 nouvelles régions.